



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rés
Mon
be



20050418

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

08 AVR. 2020

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0449 959 046**

Nom

(en entier) : **TEXTIEL CRUCKE TEXTILES**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue des Sablières 8 à 7522 BLANDAIN**

Objet de l'acte : Démission et Nomination d'administrateurs

Extrait du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 février au siège social

.../...

4.ORDRE DU JOUR

Le président aborde ensuite l'ordre du jour, à savoir:

1.Démission et nomination d'administrateurs.

5.DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

L'exposé du président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée générale. L'assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour:

1.L'assemblée constate qu'à partir du 1 janvier 2020, aucun double mandat n'est admis. A l'unanimité des voix, l'assemblée décide de mettre fin au mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Crucke, domicilié à Renaix, rue de l'Ommegang 51, et ce à partir du 1er janvier 2020.

L'assemblée générale remercie l'administrateur pour sa participation et son engagement depuis des années. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière à l'administrateur pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de la SA N.J. Crucke ayant son siège à Renaix, Rue de l'Ommegang 51, numéro d'entreprise 0459418724 représentée par son représentant permanent Monsieur Jacques Crucke.

Les fonctions d'administrateur reconduites prennent effet à compter de ce jour et avec tous les pouvoirs prévus par les statuts.

Son mandat est gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Le mandat expirera immédiatement à l'assemblée générale qui se tiendra en 2026.

L'assemblée décide de nommer comme administrateur Madame Joëlle Plouvier, domiciliée à Renaix, Rue de l'Ommegang 51, et ce à partir du 1er janvier 2020. Son mandat est gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Le mandat expirera immédiatement à l'assemblée générale qui se tiendra en 2026.

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

SA N.J. Crucke

Jacques Crucke

Représentée par

Mr. Jacques Crucke

Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/04/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).